

VERITE ET JUSTICE POUR DOREL

NON-LIEU POUR LE POLICIER TUEUR

Le 29 juillet 2014, à Montgeron, Dorel Floarea est abattu en plein jour par un agent de la BAC en présence de cinq autres policiers et de nombreux témoins. Atteint à l'abdomen, Dorel meurt quelques minutes plus tard, à l'âge de 42 ans.

Le 4 septembre 2019, sa famille et ses proches ont été informés qu'un non-lieu a été prononcé par le vice-président chargé de l'instruction au TGI d'Évry.

Après cinq années d'instruction, le juge a décidé de valider la version des policiers, c'est-à-dire l'état de légitime défense du brigadier mis en cause. Malgré un dossier contenant des éléments contredisant la version policière, notamment des témoignages de voisins et de passants contestant la dangerosité de la victime et la nécessité d'utiliser une arme à feu, et après avoir rejeté toutes les demandes d'actes des

parties civiles, le juge innocente le policier. La famille a appris la nouvelle par l'intermédiaire de son avocat et annoncé qu'elle fait appel de la décision du tribunal.

Dorel était un artisan du bâtiment domicilié à Vigneux-sur-Seine, une commune voisine où il était installé avec sa femme et ses deux enfants. Il était accompagné de son frère et d'un ami lorsqu'il a été atteint d'une balle en plein thorax ce jour d'été 2014. Malgré l'intervention des secours, il est décédé à 20h18 sur la voie publique.

L'auteur du coup de feu mortel est un brigadier de la BAC appelé en renfort par des policiers municipaux du commissariat de Montgeron. Il est immédiatement suspendu et placé en garde à vue pour « coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner », puis auditionné par les autorités administratives et judiciaires auxquelles il va livrer sa version des faits.

Puis le procureur de la République va annoncer l'ouverture d'une information judiciaire pour « violences avec usage ou menace d'une arme, ayant entraîné la mort sans intention de la donner par une personne dépositaire de la force publique ». Un juge d'instruction est alors nommé au TGI d'Évry et une enquête est ouverte par l'IGPN, « la police des polices ».

Le lendemain, un communiqué du parquet fait l'annonce suivante: « la mesure de garde à vue du policier mis en cause sera levée dans la soirée ». En effet, après avoir été entendu par les enquêteurs, le prévenu a été remis en liberté. Pour justifier cette libération en dépit du caractère criminel des faits, le procureur adjoint du TGI d'Évry, Rémi Crosson du Cormier, va invoquer « une vraisemblable situation de légitime défense ». Le jour même, les médias diffusaient cette version livrée aux magistrats, vite ficelée par les policiers et leurs syndicats (notamment Alliance) et immédiatement reprise par la municipalité et les institutions.

La famille n'a pas été contactée par les policiers et n'a appris la mort de Dorel que le lendemain, par la diffusion d'un reportage sur une chaîne de télévision roumaine relatant la mort d'un ressortissant roumain. Inquiète, elle s'est rendue de sa propre initiative au commissariat de Montgeron où les policiers lui ont confirmé l'identité du défunt.

Durant ces cinq années d'instruction, le fonctionnaire de police n'a pas été inquiété par la justice, il est resté sous le statut de témoin assisté et n'a plus été auditionné. En effet, après quelques heures de garde à vue dans son *propre* commissariat et auprès de ses collègues impliqués, il a pu rejoindre sa famille et ses proches.

Depuis plus d'un demi-siècle, les affaires d'homicides incriminant des fonctionnaires de police se succèdent et se soldent quasi systématiquement par des non-lieux. Une fois encore, un juge d'instruction a innocenté un policier tueur après des années de silence et d'immobilisme. On constate que dès l'ouverture de l'instruction, l'enquête a été orientée afin de satisfaire l'accord tacite qui prévaut dans le couple police-justice: la vie d'un homme et la douleur de ses proches valent moins que la liberté d'un agent de police et l'impunité de cette institution.

La famille et ses proches continuent la lutte afin de faire éclater la vérité sur la mort de Dorel.

facebook :

justice pour dorel

facebook :

justicepourdorel@gmail.com